



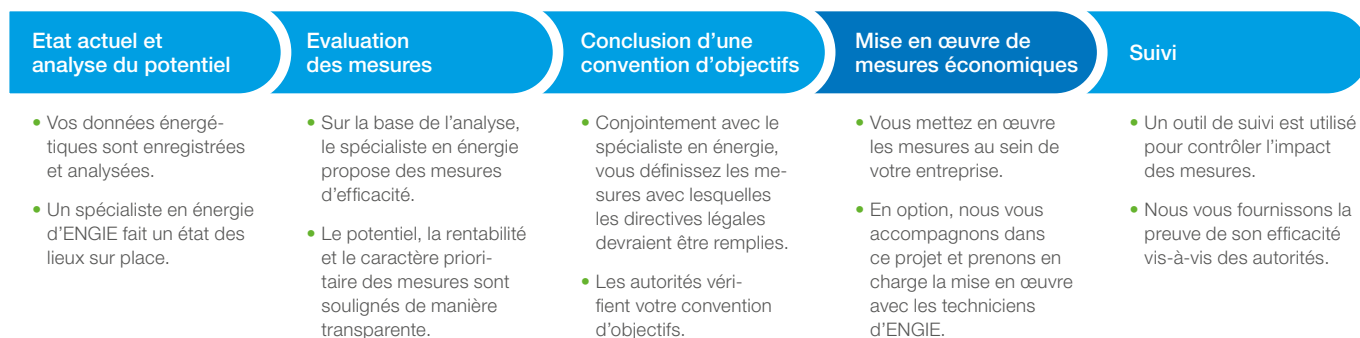
L'efficacité énergétique pour les gros consommateurs

Avec l'application par les cantons de l'article sur les gros consommateurs dans la Loi sur l'énergie, de plus en plus d'entreprises et d'institutions sont tenues d'évaluer leur efficacité énergétique et de l'améliorer. Les spécialistes en énergie d'ENGIE vous soutiennent à cet égard et veillent à ce que vous remplissiez les conditions requises, non seulement afin d'économiser de l'énergie, mais aussi afin d'optimiser vos coûts.

Les économies d'énergie sont rentables sur le plan financier, mais pas seulement. Elles deviennent une obligation légale pour un nombre croissant d'entreprises: les cantons sont au cœur

de l'application de l'article sur les gros consommateurs, qui inscrit les objectifs d'économie d'énergie de la Confédération au niveau cantonal. L'article s'applique aux entreprises dont la consommation électrique est supérieure à 0,5 GWh et/ou dont la consommation thermique est supérieure à 5 GWh par an et par site de consommation. Mais il est difficile d'y voir clair avec toutes les différentes conditions. Par ailleurs, l'objectif d'économie d'énergie et de coûts peut être atteint de différentes façons. En tant que partenaire officiel de l'Agence Cleantech Suisse (act), ENGIE peut vous soutenir à cet égard. Nos spécialistes en énergie disposent de l'expérience requise et du savoir-faire nécessaire pour trouver la solution appropriée à votre entreprise.

Conclusion d'une convention d'objectifs universelle (COU): économie d'énergie et respect de la loi



act AGENCE
CLEANTECH
SUISSE

Accrédités par l'Agence Cleantech Suisse, les spécialistes en énergie d'ENGIE accompagnent les entreprises lors de l'exécution administrative et technique de l'article sur les gros consommateurs (MoPEC). Celui-ci contraint les entreprises dont la consommation thermique dépasse 5 GWh et/ou dont la consommation d'électricité est supérieure à 0,5 GWh par an et par site à économiser de l'énergie.

ENGIE



Nos offres pour les gros consommateurs

Convention d'objectifs universelle (COU) pour l'exécution de l'article sur les gros consommateurs

En tant que partenaire officiel d'act, nous veillons à ce que vous remplissiez les conditions légales de l'article sur les gros consommateurs. Nos spécialistes en énergie font un état des lieux de votre entreprise et vous proposent les mesures les plus rentables pour accroître votre efficacité énergétique. Nous vous conseillons dans vos choix, établissons la convention d'objectifs et prenons en charge les tâches administratives avec les autorités. Grâce à un suivi annuel, vous savez où vous en êtes en matière d'efficacité énergétique.

Analyse énergétique d'ENGIE en combinaison avec la convention d'objectifs universelle (COU)

Vos installations ont pris de l'âge et des travaux d'aménagement vont s'imposer prochainement? Dans ce cas, une analyse approfondie s'avère judicieuse. A l'aide d'un bilan énergétique de votre entreprise, nous vous montrons où se trouvent les potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Cette vue d'ensemble permet de regrouper judicieusement les mesures de rénovation et d'efficacité énergétique, et d'élaborer une feuille de route pour la marche à suivre. Celle-ci servira ensuite de base pour élaborer la COU, afin que vous puissiez aussi remplir les exigences légales.

Exemption de la taxe sur le CO₂

Les entreprises de certaines branches* qui émettent plus de 100 tonnes de CO₂ par an peuvent être exemptées de la taxe sur le CO₂, qui représente actuellement env. 20% des frais de combustibles. Les entreprises qui souhaitent bénéficier de l'exemption doivent également continuer à réduire leurs émissions de CO₂ de façon continue. Cela nécessite aussi une convention d'objectifs. Nous vous soutenons à cet égard.

* Enumérées dans l'annexe 7 de l'ordonnance sur le CO₂ de la Confédération

Optimisation de l'exploitation et rénovation d'installations

ENGIE possède de nombreuses années d'expérience ainsi qu'un savoir-faire approfondi dans le domaine de la construction et de l'exploitation d'installations techniques de bâtiments. Qu'il s'agisse de chauffage, de ventilation, de climatisation ou de technique frigorifique, ou encore de techniques de mesure, de commande et de réglage, nous disposons de spécialistes compétents et sommes par conséquent le partenaire idéal pour la mise en œuvre des mesures définies dans la convention d'objectifs universelle.

Dans le secteur énergétique, la conclusion d'une convention d'objectifs est impérative pour les gros consommateurs, mais aussi en vue d'obtenir une exemption de la taxe sur le CO₂. Une approche globale permet d'améliorer considérablement la rentabilité des mesures et de réduire davantage les coûts par le biais de subventions supplémentaires. Une mise en œuvre professionnelle des mesures permet également d'économiser beaucoup d'argent. Nous restons à votre disposition dans tous les domaines pour vous soumettre une offre appropriée.

Vos avantages

- ✓ Un seul et même interlocuteur de l'analyse à la mise en œuvre technique
- ✓ Jusqu'à 30% d'économie d'énergie grâce à l'approche globale d'ENGIE
- ✓ Des frais d'exploitation moindres et une compétitivité accrue
- ✓ Respect des conditions légales (article sur les gros consommateurs)
- ✓ Exemption des taxes sur le CO₂ et remboursement du supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension
- ✓ Accès à des avantages et à des subventions

ENGIE Services SA

Thurgauerstrasse 56
CH-8050 Zurich

Tél. +41 44 387 85 00
energyservices@ch.engie.com

engie.ch

